



Dans le cortège de la manifestation parisienne, le 12 février.

Photo AFP

## Un choc

La grève dans l'Education nationale, en particulier dans le primaire, était massive ce mardi 12 février, atteignant jusqu'à 90 % dans certains départements. Elle l'était parce que, dans des centaines d'écoles, se saisissant de l'appel à la grève lancé par quatre fédérations syndicales, les enseignants ont réalisé l'unité avec leurs sections syndicales sur des mots d'ordre clairs : « Abrogation du décret sur les rythmes scolaires, retrait du projet de loi de refondation de l'école. »

Et partout, ce que les enseignants ont exprimé par leur grève massive, c'est qu'ils ne veulent pas des réformes Peillon.

Un choc s'est noué entre cette aspiration et la volonté du ministre Peillon, qui, avec ses « réformes », veut baisser le coût du travail conformément aux exigences de l'Union européenne.

Une contradiction s'est aussi exprimée entre cet état d'esprit, cette exigence et les déclarations de certains responsables syndicaux.

Interviewé ce 12 février au matin sur RTL, Sébastien Sihl, secrétaire général du SNUipp-FSU, a déclaré : « Je demande tout simplement au ministre que là où il y a accord avec toutes les parties prenantes, allons-y pour 2013, partout ailleurs, il faut un report systématique en 2014. »

Le journal patronal *Les Echos* pointe d'ailleurs ce même 12 février ce qu'il qualifie de position « paradoxale » des dirigeants du SNUipp-FSU. Il rappelle que ceux-ci se sont engagés depuis longtemps en faveur de la refonte des rythmes scolaires. Et d'ajouter : « Au départ, le SNUipp ne devait pas s'engager dans une grève nationale », confie un observateur avisé. Mais il y a le contexte et la difficulté de gérer au mieux les contradictions des adhérents et sympathisants. Le contexte pousse à la radicalisation, alors que s'est ouvert hier le congrès de la principale fédération d'enseignants, la FSU. » Toute une profession a formulé une exigence : le décret du ministre Peillon doit être abrogé, son projet de loi doit être retiré. Ce 12 février au soir, une question se pose : que va répondre le ministre ?

Laurence FAYARD

**Education nationale : par une grève massive dans tout le pays le 12 février, toute la profession a formulé une exigence**

# Le ministre Peillon doit retirer ses "réformes"

Reportage avec nos correspondants

## Dans les assemblées générales

● A Dugny (Seine-Saint-Denis), une assemblée de trois écoles, avec les syndicats SNUDI-FO et SNUipp-FSU, s'est tenue le 1<sup>er</sup> février. Une motion a été rédigée, dans l'unité des enseignants avec les deux organisations, qui demandait l'abandon du projet de loi, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et invitait tous les enseignants de la circonscription (Dugny et Le Bourget) à une réunion pour préparer la grève du 12 février. Cette motion a circulé dans toutes les écoles. La seconde réunion a eu lieu le 7 février sur le temps de midi. Soixante enseignants sont présents, majoritairement des syndiqués du SNUipp. La responsable du SNUipp accepte d'emblée le mot d'ordre d'abrogation du décret, mais argumente de toutes ses forces pour refuser celui de « retrait ou abandon du projet de loi ». Elle se prononce pour l'« ouverture de négociations ». Dans la salle, ça ne prend pas, mais la volonté d'unité est forte. Les mots d'ordre sont soumis au vote : « Ouverture de négociation » ou « retrait du projet de loi ». Quatre voix se portent sur le premier mot d'ordre, dont celle de la responsable du SNUipp, vingt voix en faveur de « retrait ». Mais ce n'est pas non plus la majorité des présents. Un enseignant syndicaliste fait une proposition : « Retrait et ouverture de négociations. » Et là, toute la salle vote pour. Ce 12 février, les enseignants de Dugny se sont à nouveau réunis massivement.

● A Gennevilliers (Hauts-de-Seine), où la grève était suivie à plus de 80 % ce 12 février, ils étaient soixante-dix en assemblée générale, avec des représentants des syndicats CGT, SNUDI-FO, SUD, SNUipp-FSU, CNT. Des enseignants et adhérents du SNUipp s'adressent à la secrétaire départementale du SNUipp présente : « On a entendu ton camarade à la radio ce matin (Sébastien Sihl, secrétaire général du SNUipp — NDLR). On ne comprend pas bien : quelle est la position du SNUipp sur le décret exactement ? Vous devriez dire ce que disent les syndiqués : abrogation. » L'assemblée a réaffirmé les revendications d'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et de retrait du projet de réforme. Elle a adopté le principe de s'adresser aux fédérations syndicales nationales pour qu'elles lancent, si le ministre ne répond pas, un mot d'ordre de grève et de manifestation nationale à Paris.

## Dialogue dans une assemblée de grévistes à Chevilly-Larue (Val-de-Marne)

### « D'une école à l'autre, d'une commune à l'autre, ce ne sera plus la même chose »

Dans le Val-de-Marne, 90 % de professeurs des écoles étaient en grève, 450 écoles sur 630 étaient fermées. L'assemblée s'est tenue avec vingt enseignants syndiqués SNUDI-FO, UNSA et non syndiqués. Dans la discussion (extraits) :

« Le maire est indécis. Il cherche comment mettre en place en 2014. Il avait même proposé une réunion-sandwiches aujourd'hui pour en discuter avec les enseignants ! Les enseignants sont en grève pour l'abrogation et non pour chercher le meilleur moyen de mettre en place les rythmes. — Il a même demandé que l'on réunisse le conseil d'école avant la date prévue ! — Discuter du décret en conseil d'école, c'est comme si on acceptait les conditions du décret. — L'inspecteur de l'Education nationale a dit que les enfants ne sortiraient pas avant 16 h 30. — Si c'était à 15 h 45, il y aurait des activités périscolaires payantes. — C'est affreux : certains parents ne pourraient pas les payer. Alors ces enfants resteraient dans la cour pendant que leurs copains feraient des activités ? Ou alors dans la rue ! — Il y a aussi le problème des locaux ! — Et de la formation des animateurs. Et les vacataires qui surveillent la cantine le midi, ils ne sont pas formés. — Les onze décrets qui vont suivre avec la refondation, on ne les connaît pas. Qu'est-ce que ça va donner ?

— D'une école à l'autre, d'une commune à l'autre, ce ne sera plus la même chose ! — C'est la fin de l'Education nationale. — Par rapport à l'autre gouvernement, tout le démantèlement des Rased se poursuit. Pareil pour les décrets Darcos. Dans le Val-de-Marne, il n'y a plus de classe d'adaptation à la prochaine rentrée. — Les animateurs vont voir les normes d'encadrement passer pour l'élémentaire de 14 à 18 et pour la maternelle de 10 à 14. Ils ne le veulent certainement pas. Et qui les remplacera quand ils seront malades ? — Les animateurs de Chevilly ne sont pas au courant quand je discute avec eux. — Pour scolariser les moins de trois ans, ce sera sur des postes à profil, sur projets locaux, avec une formation commune enseignants/personnel communal. Et avec des horaires variables pour les enfants (comme à la crèche). — Et les directeurs d'école ne pourront pas s'occuper de ces classes-là ! — Les parents ne sont pas au courant de tout ça. On leur a fait une lettre. — On est en guerre (rires, à ce lapsus révélateur), non, en grève, pour défendre aussi leurs enfants. — Le projet éducatif territorial, c'est le changement de statut de l'école. A la fin de l'assemblée, une motion est votée à l'unanimité, rappelant les raisons de la grève et demandant l'abrogation du décret dans ces conditions, « ni en 2013 ni en 2014, abrogation ».

# Entendu dans la manifestation à Paris : "L'Education doit rester nationale"

## "En 2013-2014 sont prévus 12 postes de Rased à Paris sur 622 écoles" (des enseignants de Paris)

Des enseignantes du SNUipp-FSU expliquent pourquoi elles veulent l'abrogation du décret Peillon :

« Les activités périscolaires sur la pause méridienne, une écrasante majorité des enseignants n'en veut pas. »

« Je suis allée à la réunion du 24 janvier organisée par la mairie de Paris. Nous n'avons eu aucune réponse concrète, tant les enseignants, les animateurs, que les parents. Nous ne voulons pas du décret car il y a un flou artistique entre le scolaire et le périscolaire et une véritable inquiétude sur le fait que l'Education reste nationale. »

« Il faut arrêter de parler du "corporatisme" et des "privilèges" des enseignants. La vérité, c'est que la qualité de l'enseignement est forcément liée aux conditions de travail des enseignants. Parlons des effectifs, de la suppression, quasi-destruction, des Rased ! Pour la rentrée 2013-2014, 12 postes sont prévus à Paris sur 622 écoles ! Donc il n'y a pas les conditions pour travailler correctement. »

## "Nous sommes aujourd'hui à 100 % en grève"

(un professeur des écoles  
de Cachan, Val-de-Marne)

Un enseignant de Villejuif : « Nous étions trente à l'assemblée ce matin. L'un de nous a dit : "Ce matin, j'ai écouté le responsable du SNUIPP qui demandait le report pour 2014. Mais ce n'est pas ce que nous demandons. »

Ce que nous voulons, c'est l'abrogation." Une autre a dit : "Arrêtons la refondation et parlons tous ensemble d'abrogation." »

Deux enseignants de Cachan, où le maire PS n'a pas dit s'il voulait appliquer ou pas la réforme des rythmes à la rentrée :

« Nous voulons que le maire repousse à 2014. Les agents communaux aussi. Nous sommes pour l'abrogation du décret. Notre inquiétude, c'est que les gamins auront des journées plus longues, et le mercredi matin en plus ! Le ministre vend un projet "utopique" aux parents. La réalité, c'est que les enfants ne vont pas s'y retrouver, tout mélanger, le scolaire, le périscolaire. La classe, c'est la classe. Nous sommes aujourd'hui à 100 % en grève. »

## "Le ministre augmente le nombre d'enfants à encadrer pour payer sa réforme"

(des animateurs)

Des animateurs de Saint-Maur : « Nous demandons aussi l'abrogation du décret. Sinon, nous allons faire de la garderie avec des moyens moindres, et avec des gamins parkés comme des bêtes. Il y a beaucoup de contractuels à Saint-Maur, peut-être 400 et très peu de titulaires. Nous avons demandé les modalités pour nous mettre en grève et envoyé les informations à tout le monde. »

Des animateurs des Hauts-de-Seine de plusieurs villes (à Sceaux, ils sont en grève à 80 %) :

« Il faut l'abrogation du décret qui a aussi été imposé aux maires. C'est une patate chaude pour eux. Le ministre prétend que tout est fait pour les enfants, c'est une mascarade. Il augmente le nombre d'enfants à encadrer pour payer sa réforme. »

## TÉMOIGNAGE

### Une enseignante de Fresnes

(Val-de-Marne)

## "Le maire doit se faire le relais auprès du ministre pour l'abrogation du décret"

Je suis enseignante à Fresnes, où le maire de la ville veut appliquer le décret à la rentrée 2013. Nous avons essayé de mobiliser toute la ville, les parents, les Atsem (1), les directeurs, les parents d'élèves. Je dois dire que nous avons réussi. Nous avons décidé mardi dernier une réunion pour le jeudi, nous étions cent. Pour tous les parents qui ne savaient pas, ne comprenaient pas, cela a été lumineux. Par exemple, quand nous avons expliqué que les activités péri-éducatives seraient payées par eux et les impôts, ou quand nous avons expliqué que leurs enfants seraient pris le même temps, mais répartis sur plus de jours. Il a fallu discuter, car la FCPE était pour le décret, mais finalement on a mis tout le monde d'accord et on a écrit une pétition très simple adressée au maire : dites que la réforme sera en 2014, et allez au ministère pour demander l'abrogation du décret. Nous avons recueilli 150 signatures que nous avons envoyées par mail.

Ce matin, nous étions quatre-vingts en assemblée générale, en majorité des enseignants, mais aussi des Atsem, des parents (...).

Je tiens à signaler que nous étions tous unis, nous n'avons pas agité les étiquettes politiques ou syndicales les uns contre les autres.

Aujourd'hui, nous étions au moins 85 % en grève sur la ville. Trois écoles seulement ont ouvert.

(1) Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.



Photo correspondant

## DANS LE RHÔNE

## "L'intérêt des enfants, parlons-en"

Fort mobilisation dans les écoles de Lyon et du Rhône. La manifestation, composée en grande partie d'enseignants du primaire, mais comprenant également des délégations du secondaire et des parents d'élèves, a rassemblé 3 000 personnes à Lyon. Dans le Rhône, 80 % des professeurs des écoles étaient en grève et 94 % à Lyon, selon les chiffres des syndicats. Quatre-vingt-huit écoles étaient totalement fermées à Lyon, trois cents dans le Rhône. Le cortège était composé du SNUIPP-FSU, de la FNEC FP-FO et de la FERCC-CGT. Un responsable FO : « L'intérêt des enfants, parlons-en : ce qui indigné

les collègues, c'est que les professeurs malades ne sont pas remplacés, et ça dure depuis des mois. L'allongement de la pause méridienne, un encadrement périscolaire dégradé par de nouvelles normes, une demi-journée de plus, une inégalité renforcée selon les projets de territoire, où va-t-on ? Le responsable CGT des écoles primaires : « Cette réforme Peillon n'est pas acceptable, elle ne prend pas en compte les urgences scolaires : rétablir les Rased, l'enseignement spécialisé ; elle va continuer à dégrader les conditions de travail. Ce qui nous remonte des écoles, c'est qu'on n'a pas vu un tel mécontentement depuis longtemps. »

## ÉDITORIAL

## Bloquer les "paupérisateurs"

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

Par sa puissance, la grève du mardi 12 février a exprimé un rejet massif — en particulier parmi les enseignants du premier degré — d'une réforme qui prétend balkaniser l'école républicaine, « territoire » par « territoire », au mépris de l'intérêt des enfants et du statut des enseignants. Problèmes d'enseignants toujours prompts à protester, comme l'insinuent certains ? Ou problème plus général ?

Ainsi : qu'est-ce que l'acte III de la décentralisation sinon, aussi, la volonté de balkaniser la République ? Et l'accord Medef/CFDT que le gouvernement veut transposer dans la loi : ne vise-t-il pas également à balkaniser le Code du travail et les droits ouvriers, entreprise par entreprise ?

Tout est lié. Qu'on le veuille ou non, la grève du 12 février contre le projet Peillon rejoint dans son contenu l'appel des confédérations FO et CGT à se mobiliser le 5 mars contre la loi de flexibilité. Comme elle rejoint le mouvement des maires contre la dislocation de la République et des communes. Dans tous les cas, il s'agit de combattre des mesures dictées par l'Union européenne qui, pour faire passer l'austérité, appelle à démanteler le cadre national des droits ouvriers et de la démocratie.

Il y a urgence. D'autant que de nouvelles menaces se dessinent. En pleine grève des enseignants, le président « socialiste » de la Cour des comptes, Didier Migaud, déclare qu'en application des exigences de Bruxelles, « la priorité absolue ne peut qu'être d'amplifier les efforts déjà engagés de maîtrise des dépenses dans l'ensemble des administrations publiques, Etat, Sécurité sociale, agences diverses et collectivités territoriales ». Traduction : « Le gouvernement veut faire payer les retraités » dans « l'objectif (...) de rassurer Bruxelles et les marchés financiers », annonce *Le Monde* (9 février), qui donne la parole à un économiste : « La baisse du niveau de vie relative des retraités par rapport aux actifs est estimée par le Conseil d'orientation des retraites d'environ 25 % à l'horizon 2050. Les prévisions optimistes de déficit à l'horizon 2050 reposent donc en grande partie sur la paupérisation relative des retraités. » Oui, vous avez bien lu : la paupérisation, c'est-à-dire l'appauvrissement général des retraités, tel est l'objectif déclaré !

Bloquer cette politique, est-ce possible ? La question posée à l'ensemble du mouvement ouvrier est celle de son indépendance. L'indépendance des organisations ouvrières vis-à-vis des politiques d'austérité de l'Union européenne et de la troïka passe par le refus de soutenir (ou d'accompagner) les contre-réformes de ce gouvernement de « paupérisateurs ». On notera que, dans les manifestations et assemblées de grévistes du 12 février, les mots d'ordre de « retrait » ou « d'abandon » de la réforme Peillon se sont largement fait entendre. Mais comment comprendre les discours de certains responsables, sur la nécessité « d'aider à la réussite de la réforme » ?

Une phase nouvelle de la lutte de classe est en train de murir.

A un bout, la politique de paupérisation/balkanisation/destruction revendiquée comme telle.

A l'autre bout, les travailleurs des villes et des campagnes, la jeunesse, les élus qui ne peuvent supporter les coups qui s'accumulent et cherchent, avec leurs organisations, à engager le combat de résistance.

Aider à forger l'unité de la classe ouvrière afin que par son propre mouvement, elle porte un coup d'arrêt à la politique des paupérisateurs et à la dictature de la troïka : telle est l'ambition du Parti ouvrier indépendant préparant son IV<sup>e</sup> Congrès/congrès ouvert.

## Education nationale

## EN BREF

## Lu dans le "Midi Libre"

Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossecnac (Gard)

### Le conseil municipal demande l'abandon pur et simple du décret sur les rythmes scolaires

« Le conseil municipal refuse de mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Le conseil municipal à l'unanimité demande l'abandon pur et simple du décret de modification des rythmes scolaires. Ce décret, pris dans l'urgence, sans réelle concertation avec les personnes concernées, n'amène aucune réduction dans le temps de présence des élèves à l'école primaire et, de surcroît, transfère la charge financière de cette réforme, charge scolaire déjà très lourde, directement aux municipalités. »

### Savoie L'inquiétude des maires à propos des rythmes scolaires : "Ça va finir en garderie !"

Comment faire avaler aux élus, qui ne peuvent le digérer, ce décret Peillon sur les rythmes scolaires ? A Crest-Voland, les élus se demandent comment ils vont pouvoir trouver des personnes souhaitant travailler quatre heures par semaine ! A Ugine, comment faire pour regrouper les 700 élèves des cinq écoles de la commune ?

Le président de la communauté d'Albertville s'inquiète du surcoût occasionné pour les transports (130 000 euros) et des répercussions sur le fonctionnement de l'école intercommunale de musique et de danse, suivies par de nombreux écoliers le mercredi matin ! A Queige, le maire déplore le fait que cette réforme ne permettra pas de « faire quelque chose pour les enfants en difficulté »...

Alors comment faire ? Un élu explique : « Un club d'échec m'a contacté... la Ligue de l'enseignement est prête à participer... On pourrait faire venir des étudiants en licence Staps (1). »

Le sous-préfet, volant au secours du décret Peillon, suggère « des contrats d'avenir pour les activités de surveillance, d'entretien... », des emplois d'avenir destinés aux jeunes les plus en difficulté, sans formation... dans les classes, avec des enfants !

Voilà où mène ce décret : une école, un programme par commune, une pression fiscale en plus pour les communes, le bénévolat... cher à la doctrine sociale de l'Eglise. Mais des enfants, on se soucie peu. Ils ont raison, les maires qui refusent d'appliquer !

Correspondante ■

# Projet de loi Peillon : six raisons d'en exiger le retrait

Une étude d'impact du projet de loi d'orientation pour l'école vient d'être effectuée. C'est un document parlementaire qui accompagne le projet de loi Peillon.

Cette étude confirme en tous points la volonté du gouvernement de placer l'école sous la coupe des collectivités locales. Territorialisation de

l'école de la maternelle à l'université, mainmise des régions sur la formation professionnelle et l'orientation en fonction des besoins des entreprises locales, définition de « projets éducatifs territoriaux »,... Voilà à quoi aboutiraient la réforme des rythmes scolaires et le projet de loi Peillon.

Le statut de fonctionnaire d'Etat de tous les personnels est menacé. Tous les moyens seront donnés pour l'acquisition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Ce sont les bases de la refondation de l'école. Nous revenons sur les principaux points de cette étude.

## La "scolarisation" des enfants de moins de trois ans

Elle se ferait par convention passée entre les collectivités locales et l'Etat sur la base du « projet éducatif territorial », et prendrait donc des formes variées selon les ressources locales. Intérêt budgétaire : « Le taux d'encadrement en crèche est beaucoup plus exigeant qu'en maternelle : un adulte pour 5 enfants pour les enfants qui ne marchent pas et un adulte pour 8 enfants qui marchent. » En maternelle, il n'est pas prévu de taux d'encadrement spécifique, toute classe maternelle devant « bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines », selon le Code des communes. De surcroît, le projet place sur le même plan l'accueil en milieu scolaire et l'accueil en milieu mixte (associant services de la petite enfance et école). Il s'agit tout à la fois de réactiver les dispositifs d'accueil concurrentiels à la maternelle et de mettre en place une école maternelle territorialisée, placée sous la double tutelle de l'Education nationale et des collectivités locales.

## Plus de programmes ni de niveau annuel (articles 23, 24, 25, 29, 32)

Le projet de loi supprime la notion de « progression annuelle des programmes nationaux » et la remplace par celle de « progression régulière ». La définition de programmes et de niveaux annuels à acquérir serait une « contrainte contradictoire avec la politique globale des cycles ». Les programmes doivent être « articulés avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture » et ils « définissent les compétences attendues de chaque élève ». Les programmes seraient donc définis exclusivement par cycles et plus par niveau de classe (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>...). Dans l'« impact pédagogique » de ces mesures, on relève la « réduction des taux de redoublement à l'école et au collège ».

## Vers la fusion école-collège ? (article 40)

Le projet de loi prévoit de mettre en place un cycle CM2-6<sup>e</sup>, avec un conseil école-collège pour « proposer des enseignements ou projets pédagogiques communs », avec des échanges de service. Le précédent ministre de l'Education nationale de Sarkozy, Luc Chatel, l'a fait expérimenter, Vincent Peillon veut le rendre obligatoire « pour renforcer le lien entre l'école et le collège et mieux assurer la continuité dans l'acquisition du socle commun ». Vincent Peillon veut donc passer outre les statuts des professeurs du primaire et des professeurs du secondaire. La particularité des statuts des uns et des autres a fait corps avec l'école républicaine : aux maîtres du premier degré la polyvalence permettant aux enfants d'apprendre à lire, écrire, compter, tout en bénéficiant des programmes annuels de l'enseignement primaire, et aux professeurs du secondaire, la qualification dans une discipline permettant aux enfants de préparer les diplômes nationaux (bac, CAP...) sur la base de programmes nationaux par niveau de classe. Mais qu'est-il besoin de ces qualifications particulières pour enseigner le socle commun des connaissances et compétences ?

## REPÈRES

### Les sept compétences du socle commun (1) (version 2006)

1. La maîtrise de la langue française.
2. La pratique d'une langue vivante étrangère.
3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique.
4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication.
5. La culture humaniste.
6. Les compétences sociales et civiques.
7. L'autonomie et l'initiative.

(1) Vincent Peillon veut lui adjoindre les termes « et de culture ».

## Le baccalauréat en danger (article 37)

Le baccalauréat général est le premier grade de l'enseignement supérieur et permet de droit l'accès à l'université. C'est avec cela que le projet Peillon veut en finir. Il existe aujourd'hui trois types de baccalauréat : le baccalauréat général, le baccalauréat technologique, le baccalauréat professionnel. La réforme du lycée, organisée par Luc Chatel et maintenue par Vincent Peillon, a déjà porté des coups sévères aux épreuves finales, ponctuelles et anonymes. La mise en œuvre du socle commun et les dispositifs européens (cadre européen commun de référence pour les langues) ont introduit la notion de « compétences » dans les enseignements.

En conséquence, l'organisation des épreuves orales du baccalauréat 2013 n'aura plus rien de national ni d'anonyme avec la mise en œuvre du contrôle en cours de formation dans chaque établissement. C'est déjà le cas pour le bac pro.

Le projet de loi Peillon veut fixer « un objet et des objectifs communs aux baccalauréats général, technologique et professionnel : sanctionner une culture et des compétences », avec « des objectifs de formation et d'évaluation sous forme de compétences et de connaissances ».

Il ne faut pas oublier que « le lycée français est en outre un des plus coûteux et des plus denses au monde », dit le rapport annexé, et que le bac 2012 a coûté 58 millions d'euros.

## Le "continuum bac - 3/bac + 3" : la fin du bac et de la licence

Le ministre veut « le rapprochement des trois lycées, l'organisation plus précise du bac - 3/bac + 3. Selon le rapport annexé au projet de loi Peillon, « le lycée doit assurer une continuité entre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les licences universitaires, STS, IUT ou CPGE (1) ». « Les chefs d'entreprises ont dénoncé l'illisibilité des diplômes », note le rapport des assises de l'enseignement supérieur.

Le ministre de l'Enseignement supérieur trouve donc qu'il y a trop de licences, qu'elles sont trop spécialisées, trop disciplinaires. Selon son projet de réforme, le premier cycle universitaire devrait poursuivre l'enseignement pluridisciplinaire du lycée. Le choix de l'étude d'une discipline serait reporté à la fin de la licence, et la maîtrise d'une discipline au master.

## La territorialisation des établissements scolaires (articles 42, 46 et 47)

Les collectivités territoriales deviennent employeurs. Elles sont cosignataires du « contrat d'objectifs de l'établissement. La collectivité de rattachement sera donc plus étroitement associée à la politique éducative de l'établissement, ce qui est de nature à favoriser la réalisation des objectifs assignés dans ce domaine à l'établissement public local d'enseignement (EPL) ».

Le « projet éducatif territorial » au cœur du décret sur les rythmes scolaires concerne tout l'enseignement. Il sert à « organiser un partenariat pendant le temps périscolaire entre les administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires associatifs, en prenant acte du caractère partagé de la fonction éducative (parents, institutions, associations). »

Nicole FISCHER ■

(1) STS : sections de technicien supérieur. IUT : instituts universitaires de technologie. CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles.

(1) Staps : sciences et techniques des activités physiques et sportives. Les étudiants en Staps se préparent à devenir professeurs d'éducation physique et sportive.

Flexibilité

DOCUMENT

# Un appel commun des confédérations CGT et CGT-Force ouvrière

«Créer les conditions de la mobilisation la plus large possible le 5 mars prochain»

Les confédérations CGT et CGT-FO ont lancé le 8 février un appel commun à manifester dans tout le pays le 5 mars prochain, à la veille du Conseil des ministres, contre la transposition dans la loi de l'accord Medef-CFDT du 11 janvier dernier sur la flexibilité du travail.

**L**es deux confédérations CGT et Force ouvrière réaffirment leur opposition résolue aux principales dispositions contenues dans l'accord interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Cet accord refusé par deux des trois grandes confédérations syndicales organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs.

La lutte contre le chômage appelle une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi en qualité et en quantité. Le gouvernement annonçant son intention de retranscrire dans la loi un mauvais accord pour

les droits sociaux, la CGT et Force ouvrière décident d'appeler les salariés à se mobiliser et à exprimer leur désaccord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs. Les deux confédérations appellent leurs organisations territoriales et professionnelles à créer les conditions de la mobilisation la plus large possible au travers de rassemblements, de manifestations et arrêts de travail dans les régions, départements et localités, le 5 mars prochain.

Cette journée doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Paris, le 8 février 2013. »

INDUSTRIE

## Renault : dernières négociations sur fond de chantage de la direction

Au moment où nous bouclons ce journal (12 février), se déroule la dernière séance de négociation à Renault. Ayant décidé de supprimer 8 260 postes, la direction, avec l'appui déclaré du gouvernement, entend faire signer par les syndicats un accord de compétitivité allongeant le temps de travail, forçant la mobilité entre les sites et gelant les salaires. Sans quoi, elle menace de fermer des usines ! De nouveaux débrayages sont appelés ce jour, en particulier par les syndicats FO et CGT qui refusent ce chantage.

### FO Renault-Douai : «Trop, c'est trop !»

« Cela fait vingt ans que les salariés de Douai s'adaptent à toutes les sauces (depuis nos accords de 1992) ; aujourd'hui, la sauce est un peu "trop piquante" à notre goût, et surtout la façon dont ça nous est annoncé par la direction générale. Trop, c'est trop !

Tous ensemble dans l'action nous serons plus forts à ne pas vouloir subir les mauvais coups que veut nous imposer la direction générale (plus grande flexibilité, recul des droits individuels et collectifs au bénéfice des employeurs), détachements obligatoires sur d'autres sites, gel des salaires, remise en cause des 35 heures, temps de travail rallongé, suppression en partie des pauses, etc. » (déclaration, 8 février).

### CGT Renault-Cléon : «Mettre en échec l'accord»

« Moins d'une semaine, c'est le temps qu'il nous reste pour mettre en échec l'accord "compétitivité" (...). Mardi prochain (12 février), la direction va réunir les syndicats, une dernière fois, pour présenter sa dernière mouture de l'accord et "procéder aux derniers ajustements" comme elle dit... avant de le soumettre à signature, dans les heures qui suivront (...). Dans l'état actuel des choses, la CGT et FO posent clairement leur opposition à la signature et à la mise en œuvre d'un tel accord.

Alors, donner encore un coup de collier dès la semaine prochaine, pour faire capoter cette négociation, le jeu en vaut vraiment la chandelle. Cet objectif minimal est vraiment à portée de main, à une seule condition : ne pas relâcher la pression de la mobilisation » (tract, 7 février).

ÉCLAIRAGE

## Le projet de loi flexibilité est maintenant connu Non à la transposition en loi de l'accord Medef-CFDT !

Lundi 11 février, le gouvernement a rendu public l'avant-projet de loi « relatif à la sécurisation de l'emploi » qu'il a transmis pour avis au Conseil d'Etat. Ce projet de loi retranscrit l'accord national interprofessionnel du 11 janvier signé entre les représentants du patronat et la CFDT, la CFTC et la CGC.

Daniel Shapira

L'avant-projet de loi, avant d'être présenté en Conseil des ministres le 6 mars 2013, va également être soumis pour avis aux confédérations syndicales lors du Conseil national de l'emploi et de la Commission nationale de la négociation collective. On lit dans l'exposé des motifs de l'avant-projet de loi : « L'équilibre de l'accord et les engagements des signataires sont pleinement respectés par le présent projet de loi, ainsi que le gouvernement s'y était engagé. »

### SATISFACTION DU MEDEF

On comprend dès lors la satisfaction du Medef qui « constate que l'essentiel des dispositions concernant l'emploi et le marché du travail trouvent à ce stade une traduction satisfaisante. Il appelle à ce que cet équilibre soit préservé tout au long de sa discussion au Parlement. »

Idem pour la CFDT pour laquelle le texte du gouvernement « retranscrit fidèlement l'accord du 11 janvier ». La CFDT « estime que le texte mérite d'être validé par le Parlement ».

Dans son exposé des motifs, le gouvernement confirme tout d'abord que c'est bien lui qui a donné le "la" de l'accord du 11 janvier, par le document du ministre Sapin du 7 septembre qui a ouvert les négociations : le document d'orientation du gouvernement pour cette négociation a constitué, selon l'ex-

posé des motifs, l'« acte politique qui engageait les partenaires sociaux à rechercher un accord "gagnant-gagnant", et engageait l'Etat dans la mise en œuvre des changements législatifs et réglementaires qui en découleraient ».

Ainsi, l'accord du 11 janvier est bien un accord gouvernement-Medef-CFDT. « Si les divergences d'intérêts existent entre représentants des salariés et des employeurs, si leur confrontation est saine dans une démocratie sociale, la négocia-

tion sociale peut être — doit être — un moyen non de leur effacement mais de leur dépassement au bénéfice de tous » (exposé des motifs).

### UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'ACCORDS D'ENTREPRISE

« Dépassement » des intérêts contradictoires entre salariés et patrons, voilà comment le gouvernement, le Medef et la CFDT l'entendent : une des pièces maîtresses du projet de loi et de l'accord est constituée par les accords dits « de maintien dans l'emploi ». Reprenant l'article 18 de l'accord du 11 janvier, l'article 12 du projet de loi crée une nouvelle catégorie d'accords d'entreprise, les accords de maintien dans l'emploi. Il s'agit, selon l'exposé des motifs, « d'aménager temporairement l'équilibre global temps de travail/salaire/emploi ».

Les propositions de l'accord compétitivité proposées par la direction de Renault et rejetées par la CGT et FO constituent une forme d'anticipation du projet de loi. De même, ce qui a été accepté par certains responsables syndicaux de l'usine Dunlop, à Amiens, mais refusé par la CGT de Goodyear, constitue le modèle de la déréglementation mis en avant par tous les médias.

Il faudrait, prétendument pour sauver l'emploi, accepter la baisse des salaires, la mobilité interne sur des centaines de kilomètres, l'organisation du travail en 4 x 8, c'est-à-dire la destruction de toute vie de famille... tout cela au nom de ce que le gouvernement appelle le « dépassement » des intérêts contradictoires entre salariés et patrons.

A juste titre, comme on le lira ci-contre, les confédérations CGT et FO viennent de décider dans un communiqué commun d'appeler à une grande journée de mobilisation le 5 mars prochain contre la transposition en loi de l'accord du 11 janvier.

### Pour les ouvriers de Dunlop, les dimanches en famille, ce n'est plus qu'une fois par mois

L'usine Dunlop, à Amiens, est désormais présentée comme un modèle de négociation sociale, opposé à l'usine Goodyear, dont la fermeture a été annoncée et dans laquelle le syndicat CGT a toujours refusé la déréglementation.

Un syndicaliste de Dunlop, à Amiens, témoigne, dans les colonnes du Monde (12 février) des conditions affreuses de travail dans l'usine, après le passage aux 4 x 8, imposés sous couvert de maintien de l'emploi.

« On travaille en semaine décalée. Les week-ends avec la famille, on les met de côté parce qu'on nous dit d'être flexibles. Il y a beaucoup de personnes qui ont payé le prix fort des 4 x 8 : divorces, accidents du travail, dépressions. »

Un ouvrier ajoute : « Avant, avec ma famille, on se voyait le dimanche, mais aujourd'hui, c'est une fois par mois. »



Piquet de grève à Renault-Cléon le 5 février.

Photo AFP

## Chronique POLITIQUE

### Le PCF a tenu son 36<sup>e</sup> Congrès

Martin Cardon

Le PCF a tenu son 36<sup>e</sup> Congrès les 7, 8, 9 et 10 février. Selon sa direction, tout va bien : « Ce congrès est celui de la novation communiste. » « Une feuille de route ambitieuse a été adoptée. » « La page des déchirements passés des communistes est tournée. » La preuve : « L'élection de la direction nationale est approuvée par 100 % des suffrages exprimés. » « Le Front de gauche a réussi son examen de passage pour la saison 2. » Bref, tout « baigne ». Mais... Présentant le budget du PCF, son trésorier national a tenu à souligner que les fonds propres étaient épuisés, que les cotisations ne représentaient qu'un faible pourcentage des ressources de ce parti, et qu'une large part provenait de la contribution



**Pour les municipales, "C'est au PCF de choisir" ...**

(Claude Bartolone, président PS de l'Assemblée nationale)

Et nous en arrivons à la question des municipales, donc de l'alliance avec le Parti socialiste pour préserver les positions du PCF dans 28 villes de plus de 30 000 habitants et 50 villes de 10 à 30 000 habitants. Claude Bartolone, président PS de l'Assemblée nationale, dans un entretien au Parisien (10 février), a mis en garde la direction du PCF : « Je suis partisan du rassemblement, mais dans la clarté. Je ne crois pas aux additions de suffrages ou aux unions à la carte. Pour qu'il y ait accord électoral dans une ville, il faut que les partis qui le signent partagent l'essentiel du projet de société (...). C'est au PCF de choisir : on ne pourra pas venir demander les voix des socialistes pour maintenir des municipalités communistes tout en ayant comme seul objectif d'affaiblir le président de la République et le gouvernement. »

Le 12 février, deux jours après la clôture du congrès du PCF, l'éditorial de *L'Humanité* voyait « enfin un acte qui serait favorable au monde du travail » dans l'annonce de Hollande sur « son intention de faire légiférer sur la reprise des sites rentables menacés de fermeture ». Au même moment, le gouvernement rendait public son projet de loi transposant l'accord Medef-CFDT, que condamne le PCF... A suivre.

## Protection sociale - Hôpitaux

Grève nationale le 7 février à la Sécurité sociale

### Le gouvernement reste sourd aux revendications des agents de la Sécurité sociale

A l'appel de toutes les fédérations syndicales, la grève, contre le blocage de la valeur du point de salaire et les suppressions de postes, a été largement suivie.

Correspondant

Le 23 janvier, le gouvernement a tracé la feuille de route du Haut Conseil de la famille (1) : « Des mesures de redressement financier s'imposent qui doivent être définies en veillant à plus d'efficacité et d'équité. Pour cela, c'est l'économie générale du système d'aide aux familles qu'il convient de réexaminer : architecture d'ensemble, efficacité des dispositifs, pertinence de leur ciblage. » C'est au mois de mars 2013 que le gouvernement attend les propositions sur ce qui ne serait rien d'autre qu'un bouleversement de fond en comble de notre système de Sécurité sociale. En attendant, les familles ont dû faire leur deuil de la revalorisation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier. Le 22 novembre 2012, une grève nationale puissante a eu lieu dans les caisses d'allocations familiales. Interpellée par les personnels, le ministre délégué auprès du ministre des Affaires sociales et de la Santé, Dominique Bertinotti, avait dû reconnaître, le 23 novembre, que « l'arrêt du gel des effectifs était à prendre en compte ». Les personnels avaient cru entendre dans cette déclaration que leurs besoins pouvaient être mis sur la table. Il n'en a rien été. Et c'est la même situation dans toutes les branches.

#### Au lendemain de la grève

Le 8 février se tenait une réunion paritaire nationale. L'employeur a, compte tenu de la réponse apportée la veille par les représentants de Marisol Touraine, renoncé à proposer une augmentation de la valeur du point. Il a proposé une augmentation de l'ancienneté, qui avait été réduite par l'accord UCANSS (1)-CFDT de novembre 2004. Une proposition sur laquelle les représentants de M<sup>me</sup> Touraine n'ont rien voulu dire de positif le 7 février.

(1) L'UCANSS est l'organisme employeur des agents de la Sécurité sociale.



Rassemblement devant le ministère, à Paris

**“Les collègues étaient très encouragés par le nombre de grévistes qui est important. Mais les réponses du ministre, c'est la douche froide.”**

(un militant syndical)

C'est dans ce contexte catastrophique que le personnel de tous les organismes était appelé à la grève, le 7 février, par toutes les fédérations et syndicats nationaux sans exception. Cette réaction était suscitée par le refus obstiné du ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine, de discuter avec les organisations représentant le personnel. La grève a été importante. De 40 à 50 % de grévistes dans de très nombreuses caisses primaires (70 % à la CPAM de Marseille). Plus de 50 % à la CAF de Nantes, à la CAF des Yvelines, à la CAF du Val-d'Oise. En région parisienne, de nombreux accueils étaient fermés. Dans de nombreuses villes, à l'appel de leurs syndicats unis, les personnels se sont rassemblés devant les préfectures : 500 à Marseille, 300 à Nantes, 300 à Toulouse. A Paris, près de 1 500 collègues se sont rassemblés devant le ministère pour écouter les fédérations faire le compte rendu des réponses du ministère. Ils ont entendu la réponse de M<sup>me</sup> Touraine à la revendication d'augmenter la valeur du point bloqué depuis trois ans : « Le ministère ne peut pas donner une réponse favorable sur l'augmentation de la valeur du point. »

« Les collègues étaient très encouragés par le nombre de grévistes qui est important. Mais les réponses du ministre, c'est la douche froide », explique un militant syndical. Après que les représentants des fédérations ont exprimé leur indignation devant les réponses, les personnels sont restés sur place. « J'ai trouvé bien que toutes les fédérations, même la CFDT, aillent dans le même sens », dit un collègue. Une autre réagit : « Je n'attendais pas un miracle. Mais je pensais qu'ils donneraient peut-être quelque chose, histoire de dire : "On n'est pas comme les autres." "Le changement, c'est maintenant" ? Il n'a pas froid aux yeux, celui qui nous dit cela. Les gens qui étaient là, ils ont tous voté pour eux ! » « Qu'est-ce qu'il faut faire pour qu'ils bougent ? », dit un jeune employé. Des questions vitales pour le personnel de la Sécurité sociale comme pour tous les salariés. ■

(1) Le Haut Conseil de la famille a été installé sous le gouvernement Sarkozy, en juin 2009, pour « animer le débat public sur la politique familiale et formuler des propositions de réformes ». Il est placé sous l'autorité du Premier ministre. Site Internet : www.hcf-famille.fr (NDLR).

## Seine-et-Marne REPORTAGE

### Paroles de colère à l'hôpital de Jossigny en grève

Daniel Martin

Les personnels de l'hôpital de Jossigny (Seine-et-Marne), en grève depuis cinq jours, tenaient le 4 février dernier leur assemblée générale, en présence du député PS de la circonscription, Eduardo Rihaan Cypel. Plus de cent personnes, infirmières, aides-hospitaliers, médecins, administratifs étaient réunies.

L'hôpital de Jossigny est au centre d'un vaste plan de restructuration des hôpitaux de Seine-et-Marne, piloté par l'agence régionale de santé (ARS) au nom du gouvernement, qui prévoit de ne conserver pour tout le département qu'un seul hôpital de plein exercice sur les huit existants jusqu'à présent. C'est un hôpital tout neuf dont l'ouverture, il y a un peu plus d'un mois, s'est immédiatement traduite par la fermeture de l'hôpital de Lagny. Et voilà qu'un mois après son ouverture, l'ensemble du personnel, dans l'unité avec ses syndicats CGT et SUD est en grève. Pourquoi ? Face au député qui se répand en généralités sans rien répondre de concret, hormis qu'il va rencontrer « tous les acteurs, le personnel, les représentants du personnel, madame la directrice, l'ARS et la ministre Mari-

sol Touraine », les hospitaliers présents dressent un réquisitoire précis, implacable, de la situation dans laquelle les plongent, et avec eux les malades, les conséquences de cette restructuration qui transforme leur hôpital en ce que l'un d'eux appelle « un hôpital, tout neuf, low cost, pour soins limités ».

#### Donnons-leur la parole

« En pédopsychiatrie : absence de pyjamas. — Dans le service d'imagerie médicale : 500 comptes rendus en attente. L'ergonomie des locaux laisse à désirer (manutention malaisée du matériel). — Au standard : 23 600 appels en quatre semaines. Fort mécontentement compréhensible des assurés sociaux qui ne peuvent joindre les services. — En psychiatrie : le ménage n'est pas fait. Je me suis retrouvé seul pour 28 lits. De plus en plus, des tâches d'hôtellerie et de logistique, ce n'est pas notre métier. Le personnel est sur les nerfs. Conséquence : plus d'arrêts maladie et d'accidents du travail. — Dans un service de nuit : un seul infirmier pour vingt-quatre patients. Nous sommes contraints de faire des choix. Nos patients sont en danger. — En médecine interne : un seul

infirmier pour trois services et vingt-quatre patients. Nous faisons mal notre travail. Et il nous est impossible de poser nos congés. Le personnel est fatigué, mal traité. — Aux urgences : 19 heures d'attente, pour un bassin de 400 000 assurés sociaux. — Le service RH est encore à Lagny. Ils ne souhaitent pas leur transfert à Meaux (1) car le site est amianté. — En oncologie, il manque trois postes. Un brancardier : « Avant, nous étions deux pour déplacer un patient sur un brancard ; maintenant, nous sommes seuls, on est passé de 32 à 20 brancardiers, à la suite de la réorganisation. Je fais 18 kilomètres par jour en moyenne. » Une infirmière : « Ils sont allés jusqu'à nous faire payer le parking » (2). ■

(1) La réorganisation mettrait les hôpitaux de Jossigny, Meaux et Coulommiers en réseau, avec, par conséquent, des suppressions de personnels, de lits, de services et de l'hôpital de Lagny en entier, au nom de la « complémentarité ».

(2) Renseignement pris, la raison de cette énormité qui a soulevé l'indignation des personnels, serait que Vinci, qui a investi deux millions d'euros dans la construction de cet hôpital, veut récupérer au plus vite sa mise.

## INTERVIEW

### “Nous avons atteint un point de non retour”

Corinne Bessonies, secrétaire CGT, manipulatrice

#### Pourquoi le personnel est-il en grève et quelles sont les revendications ?

Nous avons atteint un point de non-retour à la suite du déménagement de Lagny à Jossigny. Le personnel est épuisé, confronté à une organisation du travail pathogène et à l'insuffisance de moyens humains et matériels. Nos revendications sont : la titularisation des postes contractuels, la création des emplois nécessaires, toutes catégories confondues, l'abrogation de la loi Bachelot, l'arrêt des privatisations... et, la gratuité du parking !

#### Qu'est-il répondu à vos revendications ?

Qu'il n'y a pas d'argent. Qu'il faut mettre les comptes à jour. Que nous sommes le seul hôpital en déficit. Que les effectifs sont ceux des moyennes nationales... Nous n'acceptons pas ces réponses et nous allons aller le dire en masse à l'ARS. ■

## Université

Projet de loi d'orientation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

# Menace sur les diplômes nationaux

Parmi les nombreuses dispositions du projet de loi non encore présenté au Conseil des ministres, se trouvent des articles aboutissant à en finir définitivement avec le caractère national des diplômes universitaires, en commençant par le premier d'entre eux, la licence.

### DES TENTATIVES INCESSANTES POUR REMETTRE EN CAUSE LE CARACTÈRE NATIONAL DES DIPLÔMES

Ce caractère national des diplômes a fait l'objet d'incessantes remises en cause :

— découpage de l'enseignement en micro-unités d'une trentaine d'heures, pour permettre à chaque étudiant de construire son propre « parcours individualisé » (réforme LMD de 2002 de Jack Lang) ;

— remise en cause du caractère disciplinaire de la licence, introduction de la « pluridisciplinarité » dans le premier cycle (arrêté licence d'août 2011 de Valérie Pécresse et Laurent Wauquiez) avec le remplacement de « connaissances » par des « compétences », l'introduction de stages en entreprises pouvant aller jusqu'à six mois...

Ces réformes obéissent à une froide logique utilitariste : diminuer le coût des formations, développer l'« employabilité » des étudiants, et fournir de la main-d'œuvre gratuite aux entreprises. C'est le représentant du Medef qui lançait aux universitaires défendant l'enseignement disciplinaire : « Il faut en finir avec le bourrage de crâne » (comité de suivi licence du 10 novembre 2011).

Mais ces réformes, si elles ont dégradé la qualité de l'enseignement, n'ont pas réussi à éliminer tout à la fois le contenu disciplinaire et le caractère national des diplômes. En effet, les universitaires, à travers l'habilitation nationale et un enseignement lié à la recherche, jouent encore un rôle décisif.

### LE PROJET DE LOI FIORASO

Examinons deux dispositions du projet de loi Fioraso.

### L'accréditation des établissements qui doit remplacer l'habilitation

« Établissement est accrédité pour la durée du contrat pluriannuel conclu avec l'Etat. (...) L'arrêté d'accréditation de l'établissement habilite ce der-

nier dans les conditions qu'il détermine à délivrer les diplômes nationaux. »

Ces « diplômes nationaux » seront en fait des diplômes régionaux, même s'ils ont un label national. Ils seront élaborés par l'établissement au niveau du site, dans le cadre de « micro-systèmes socio-économiques », selon l'expression du ministère. Cette élaboration se fera avec le concours des élus locaux et des représentants du patronat, présents depuis l'arrêté licence de 2011 dans les jurys, dans l'enseignement et dans les équipes pédagogiques.

L'habilitation nationale et les programmes nationaux sont donc supprimés. Le rôle national des universitaires dans leur élaboration disparaît.

### La «secondarisation» de la licence

Le projet de loi définit maintenant la licence comme la « continuité des enseignements dispensés au lycée » (le « continuum bac - 3/bac + 3 »), avec une « spécialisation progressive des études ». Selon Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « ces deux premières années se composeraient d'une matière dominante et d'unités d'enseignement libre (art, mathématiques ou philosophie) ».

C'est donc à bac + 4 ou bac + 5, dans le cycle master (deuxième cycle), que l'étudiant devrait maîtriser une discipline, et atteindre le niveau de l'ancienne licence disciplinaire.

Pour préparer cette « secondarisation » du premier cycle, M<sup>me</sup> Fioraso a d'ailleurs commencé à organiser le remplacement progressif d'universitaires (qui lient leur enseignement à la recherche) par des enseignants de type « second degré ».

A ce jour, aucun syndicat, sauf la CFDT, aucune organisation professionnelle d'universitaires ne s'est prononcé en faveur de l'accréditation des diplômes. ■

### REPÈRES

#### Les diplômes universitaires : des diplômes nationaux depuis la loi du 27 février 1880

Un diplôme national universitaire, c'est :

- un diplôme national délivré par des universités au nom de l'Etat (« monopole de la collation des grades ») ;
- avec un programme national (ou « maquette ») dont le contenu est défini par l'Etat, à travers une instance nationale comportant des universitaires élus : le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) : c'est la procédure dite d'habilitation du diplôme.

La licence universitaire (le premier cycle) est le premier des diplômes après le bac.

En 2010-2011, 863 762 étudiants étaient inscrits en licence (sur un total de 1 437 104 inscrits à l'Université, toutes formations confondues). Traditionnellement définie par le nom de la discipline (licence de mathématiques, d'histoire, etc.), elle garantit que son titulaire maîtrise cette discipline.

Elle permet à son titulaire de poursuivre ses études en master, pour une spécialisation professionnelle ou pour se diriger vers la recherche. Elle permet de préparer un concours de la fonction publique de rang A. Dans l'enseignement, la licence permettait, jusqu'à la réforme Pécresse, reprise et amplifiée par Peillon, de préparer le Capes pour devenir professeur de collège ou de lycée dans sa discipline (anglais, mathématiques...).

Dans le privé, elle permet d'être employé à un niveau de rémunération garanti, de par sa reconnaissance dans les conventions collectives. ■

### A L'APPEL DES SYNDICATS CGT, FSU ET SUD

## Grève nationale à l'inspection du travail le 18 février



Photo DR

« Tous en grève le 18 février ! », déclarent les syndicats de l'inspection du travail dans un tract aux agents de cette administration, dont nous reproduisons ci-dessous des extraits.

Selon eux, « le plan Sapin de transformation d'emplois de 540 contrôleurs en inspecteurs d'ici à 2015, sous couvert d'une amélioration de l'inspection du travail, est un leurre ».

« La mise en place effective (du plan Sapin - NDLR) va fragiliser l'inspection du travail et l'ensemble des catégories du ministère :

— Sous couvert de prétendre satisfaire la revendication des contrôleurs du travail d'une revalorisation de leur statut, le plan Sapin ne permettra qu'à 540 d'entre eux, sur un total de 3 200, de devenir inspecteurs du travail (...).

— L'examen professionnel risque de favoriser certains contrôleurs par rapport à d'autres. La présélection de dossiers apparaît en effet arbitraire (...).

— Le ministre table sur les départs massifs à la retraite pour supprimer un grand nombre de postes. Soit deux mille départs prévus sous dix ans (...).

— Ce plan laisse totalement de côté la question de la revalorisation des agents de catégorie C, qui continuent, en plus, de voir leurs effectifs fondre (...).

— Ce plan laisse dans l'ombre, sur fond de décentralisation/mutualisation/externalisation (ce à quoi nous nous opposons), le devenir de nombre d'agents de toutes catégories des services emploi/formation professionnelle et des services supports (administration générale).

— Ce plan participe d'une mise en cause de l'organisation de l'inspection du travail,

risquant d'entraîner la disparition des sections d'inspection territoriale et généralistes telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Les sections d'inspection du travail telles qu'elles résulteront du plan Sapin, composées uniquement d'inspecteurs du travail et dirigées par un directeur adjoint, porteront en germe la fin de l'indépendance de l'action des agents de contrôle.

#### « Les sections d'inspection du travail telles qu'elles résulteront du plan Sapin (...) porteront en germe la fin de l'indépendance de l'action des agents de contrôle »

— Le ministre Sapin tente de faire passer en force sa réforme par le biais d'un cavalier législatif déposé par le gouvernement et voté en pleine nuit le 17 janvier... sans que ce projet ait fait l'objet, au sein du ministère, d'une concertation et d'une consultation des instances représentatives (...).

#### Les syndicats CGT, FSU et SUD de l'inspection du travail en concluent :

« Nous appelons l'ensemble des agents à participer à la journée de mobilisation du 18 février (...) pour :

- rejeter le plan Sapin et demander de réelles négociations pour la revalorisation des agents de catégories C et B ;
- refuser la réforme du système d'inspection du travail. »

### TRANSPORT > Avant-projet de loi sur la «réforme de la décentralisation»

## «L'acte III» de la décentralisation menace les lignes de chemin de fer

De nombreuses grandes lignes (hors TGV) ne seraient plus considérées « d'intérêt national ». Dans son acte III de la décentralisation, le gouvernement entend remettre en cause la cohérence du réseau ferré actuel. La gestion des transports serait confiée aux régions qui « pourront conventionner des services de transport ferroviaire exploités en continuité sur leur territoire ».

Les trains d'équilibre du territoire (TET), grandes lignes hors TGV voient leur avenir très compromis ! En effet, ils ne seraient plus considérés comme « d'intérêt national » et ne seraient maintenus que ceux qui desservent « des villes de plus de 100 000 habitants situées dans deux régions non contiguës, en l'absence d'alternative de transport en commun permettant d'effectuer la liaison en une durée comparable (...) » (chapitre IX, article 30-1 de l'avant-projet de loi gouvernemental).

Le gouvernement suggère que, pour alléger les coûts, certains de ces trains soient transformés en autocar...

Aujourd'hui, les TET, ce sont (1) :  
— 38 lignes, plus de 330 trains par jour qui relient 367 villes et 21 régions ;  
— 100 000 passagers transportés quotidiennement ; 80 % de ces voyageurs fréquentent les lignes radiales (reliant le centre à la périphérie — NDLR) du bassin parisien et 50 % sont des « pendulaires » recourant à ces trains pour leurs trajets domicile-travail.

Moins de 100 trains par jour seraient maintenus, représentant 30 % des circulations !

Dès lors, comment ne pas faire le rapprochement avec le lancement de iD BUS par la SNCF, lignes d'autocars à bas prix se substituant au train pour une même destination ? Ainsi, une ligne Paris/Lyon vient d'ouvrir au prix de 5 euros en voyage de nuit, pour « permettre aux jeunes et aux seniors de voyager ». En clair, le TGV pour les hommes d'affaires et le bus pour les autres !

Pour ce qui est des trains express régionaux (TER), les régions pourraient solliciter le transfert de tout ou partie d'une infrastructure ferroviaire. Pour leur rénovation, leur entretien, la construction ou l'exploitation, les régions pourraient alors recourir à une convention de service public.

Les régions pourraient même organiser le transport de fret ferroviaire en passant des conventions avec des opérateurs privés pour l'exploitation.

Voici à quoi mènent les règles de la « concurrence libre et non faussée » imposée par l'Union européenne. Le financement est impossible pour les entreprises publiques, mais devient possible pour subventionner des entreprises privées par de l'argent public.

Oui, ce projet de décentralisation doit être combattu et rejeté pour maintenir le droit au transport public ferroviaire en tout point du territoire, pour tous les citoyens. ■

D. C.

(1) Source : CGT cheminots.



Le TGV pour les hommes d'affaires, le bus pour les autres.

Les 40 LIGNES «INTERCITÉS» MENACÉES

Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - 2011.

## Chronique

## INTERNATIONALE

Le Sahel  
est menacé  
de dislocation

Lucien Gauthier

Après la Libye, disloquée par l'intervention militaire des grandes puissances, le Mali est entré à son tour dans un long processus de guerre, avec la présence massive des troupes françaises. Tout le nord de l'Afrique est menacé par ces guerres, et plus particulièrement l'Algérie, pays central de la région, mais aussi la Tunisie, où le processus révolutionnaire se poursuit.

Les grandes puissances impérialistes ne peuvent apporter d'autres solutions « d'ordre » que la guerre et la dislocation des nations. A l'inverse, pour les peuples, l'ordre, c'est la souveraineté nationale, la rupture des liens de subordination aux grandes puissances, pour la maîtrise de leurs richesses jusqu'alors détournées par les grandes puissances.

Il y a deux ans, la classe ouvrière de Tunisie sur le mot d'ordre « du pain, de l'eau », chassait Ben Ali. Et dans la foulée, le peuple travailleur d'Egypte a chassé Moubarak pour les mêmes motifs. Les jeunes et les travailleurs de Tunisie et d'Egypte voulaient vivre, avoir un travail, mais cela est contradictoire avec le pillage et l'exploitation perpétrés par les grandes puissances dans ces deux pays. Pour les grandes puissances impérialistes, les travailleurs tunisiens et égyptiens devaient rester une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. Bien sûr, face au processus révolutionnaire, ils ont lâché les gouvernements dictatoriaux qu'ils avaient toujours soutenus jusqu'alors.

Ils ont appuyé la formation de gouvernements prétendument « de transition démocratique », composés de dignitaires des anciens régimes. La poursuite du processus révolutionnaire a fait chuter ces gouvernements. Alors, les grandes puissances ont dû se tourner vers des ennemis d'hier, Ennahda en Tunisie, les Frères musulmans en Egypte, pour former des gouvernements qui, eux-mêmes, annonçaient qu'ils poursuivraient la politique de leurs prédécesseurs ; en Egypte, par la reconnaissance des accords de Camp David avec l'Etat d'Israël et les accords avec le FMI ; en Tunisie, par le maintien de l'accord d'association avec l'Union européenne.

Ce sont précisément ces accords de subordination qui interdisent la satisfaction des revendications de la jeunesse et des travailleurs. C'est pour cette raison, tant en Tunisie qu'en Egypte, que tout a été fait par les partis — de gauche comme de droite, islamistes ou laïques — qui se subordonnent à ces accords pour interdire l'établissement d'une Constituante. Car pour être constituante, une assemblée élue doit décréter la rupture de ces rapports de subordination au FMI et à l'Union européenne, le rétablissement de la souveraineté nationale. C'est cette négation par l'impérialisme du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui est à la base des crises, des violences, des guerres dans la région. La lutte contre la guerre est directement reliée à la lutte pour la souveraineté nationale contre l'impérialisme. Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui.

Tunisie

L'événement



A Tunis, le 8 février, jour de l'enterrement de Chokri Belaïd, des milliers de Tunisiens attendent la procession funéraire dans une ville paralysée par la grève. Dans toutes les villes du pays, près de deux millions de Tunisiens descendent dans la rue. L'UGTT appelle à la grève générale.



## Chokri Belaïd, dirigeant ouvrier tunisien lâchement assassiné

Correspondant

**L**e 6 février, ils ont commis l'ignominie. Ils ont assassiné Chokri Belaïd, le dirigeant ouvrier. Depuis plus d'un an, la violence est à l'ordre du jour. Violence qui est la conséquence directe du refus de laisser la parole au peuple pour qu'il achève pour lui-même et par lui-même la liquidation de l'ancien régime et la convocation d'une Assemblée constituante souveraine, qui rompe définitivement avec la politique d'assujettissement à l'impérialisme et ses exigences. Mais, en lieu et place de cette revendication qui prenait corps dans les mobilisations ouvrières, dans les grèves, dans les entreprises, ils se sont dépêchés, avec le soutien de l'Union européenne et de l'impérialisme américain, d'organiser des élections pour une « Assemblée constituante » qui n'avait de constituante que le nom, au nom de la « transition démocratique ». Comme si le peuple n'avait pas prouvé, en chassant le dictateur, qu'il connaissait parfaitement la voie qui conduisait à la démocratie. Résultat des élections à cette assemblée de benîoui-oui : une abstention record, plus de cent vingt partis pour mieux égarer les citoyens et plus de 50 % des votants qui ne sont pas représentés au sein de cette assemblée. Le contraste est saisissant entre la ferveur qui accueillait, place de la Kasbah, la proclamation de la convocation de l'Assemblée constituante, par Foued M'bazza, le président de la République par intérim et le silence assourdissant dans le pays le soir du 23 octobre 2011 à l'annonce des résultats des élections.

La violence est d'abord d'avoir piétiné la volonté du peuple qui, en revendiquant la convocation de l'Assemblée constituante, voulait aller jusqu'au bout de la liquidation de l'ancien régime, de tout l'ancien régime, toutes ses institutions, tous ses appareils de répression, sa justice, sa censure, sa corruption, sa soumission à l'impérialisme.

Que le gouvernement de la coalition dirigée par le parti islamiste Ennahda fasse la sourde oreille aux revendications des travailleurs et des jeunes chômeurs, diplômés ou non, aux magistrats et aux avocats qui réclament une justice indépendante, aux journalistes qui ne veulent plus soumettre leurs plumes, leurs voix à la censure, rien de plus normal. Qu'il aille plus loin, parce que le mouvement des masses exprime avec plus de vigueur ses revendications, et qu'il réprime, gaze, tire à balles réelles comme à Siliana, rien de plus normal. Qu'il lâche ses milices contre les syndicalistes, contre les grévistes, rien de plus normal aussi.

Et, qu'encouragées par le silence du gouvernement, les milices aillent encore plus loin et attaquent les syndicalistes devant le siège de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), le jour de la commémoration de l'assassinat de Farhat Hached, le fondateur de l'UGTT et le leader de la nation toute entière, rien d'étonnant.

Et malgré la menace de la grève générale avancée par l'organisation syndicale, ils ont osé aller encore plus loin. Ils ont assassiné. Ils ont tué lâchement un dirigeant ouvrier. Ils voulaient terroriser le peuple en tuant Chokri Belaïd, le dirigeant du Parti des patriotes démocrates. Celui-là même qui dénonçait l'accord d'association avec l'Union européenne, qui dénonçait la servilité du gouvernement vis-à-vis du Qatar

**Ils ont tué celui-là même qui dénonçait l'accord d'association avec l'Union européenne (...) et qui dénonçait l'intervention de l'impérialisme en Syrie.**

et de l'Arabie Saoudite, qui dénonçait l'intervention de l'impérialisme en Syrie.

Mais le peuple s'est dressé pour dire non à la violence, pour rejeter le gouvernement et le régime qu'il incarne, celui d'une dictature rampante qui change simplement d'habits. Le jour de l'enterrement de Chokri Belaïd, ce sont près de deux millions de Tunisiens qui sont descendus dans la rue dans toutes les villes du pays. L'UGTT appelle à la grève générale. Elle est massivement suivie dans tout le pays. La gravité du moment donne encore plus de force à l'appel scandé dans toutes les villes : « *Le peuple exige la chute du régime.* »

Oui, en effet, il n'est pas d'autre salut. Que le Premier ministre gesticule, s'agite, que toute une constellation de partis s'agitent autour de lui pour tenter de colmater les brèches d'une barque gouvernementale qui coule, rien de plus normal. Mais qu'il appelle « *gouvernement de technocrates* » ou « *gouvernement de compétence* », ce n'est rien d'autre qu'une nouvelle version de la coalition au pouvoir qui a conduit le pays au désastre. Et, avec les quantités d'armes qui circulent, le désastre en perspective est encore plus grand, avec la menace de l'installation de bases terroristes dans le pays et la multiplication, comme cela s'est produit à In Imnès à la frontière algérienne, des attaques armées. Ce qui ouvrirait la voie à l'ingérence des forces de l'Otan dans les pays du Maghreb.

## COMMUNIQUÉ

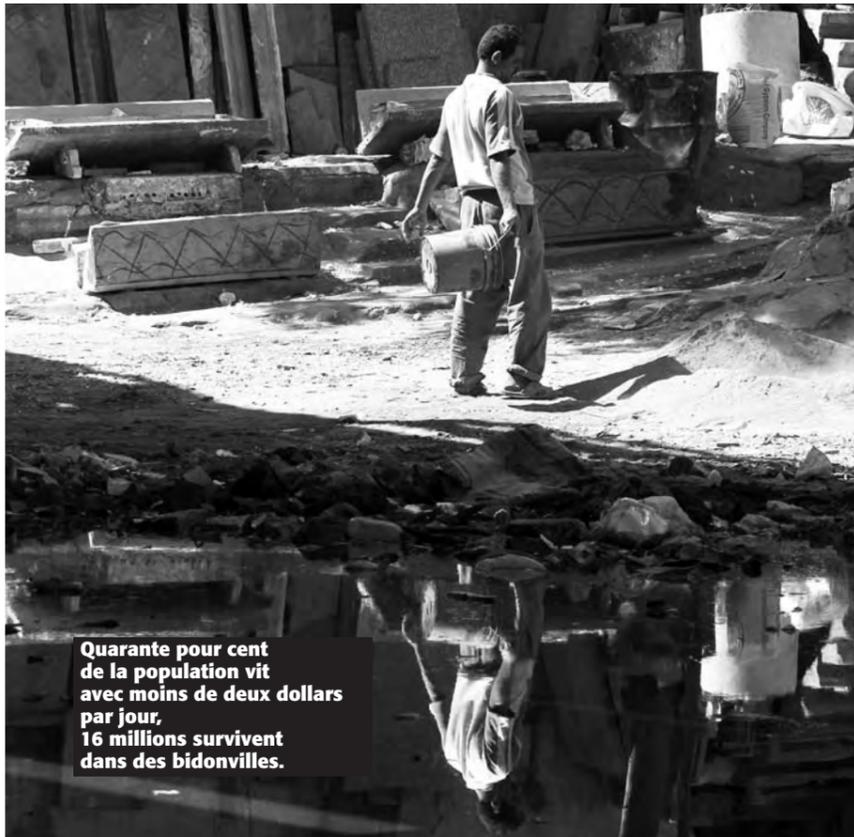
Message de la rédaction du bulletin tunisien *Sawt Al Oummal*

« Après avoir porté leurs mains criminelles sur les militants syndicalistes et leurs locaux, après qu'ils ont osé agresser les militants syndicalistes sur la place M'hammed-Ali, le jour de la commémoration du soixantième anniversaire de l'assassinat du leader de la nation, Farhat Hached, après la multiplication des actes de provocation et de terrorisme contre les militants démocrates et leurs organisations, voilà qu'ils exécutent aujourd'hui le camarade Chokri Belaïd. Par ce crime crapuleux, ils ont voulu mettre fin à la démocratie et faire taire tous ceux qui défendent les objectifs de notre révolution.

Nous nous dressons unis pour exiger l'interdiction immédiate des milices criminelles, pour que notre pays ne devienne pas le terrain de tous les complotes. Nous saluons la mémoire de notre camarade Chokri Belaïd. »

Egypte

# Les raisons de l'acharnement populaire contre le régime



Quarante pour cent de la population vit avec moins de deux dollars par jour, 16 millions survivent dans des bidonvilles.

Photo AFP

Correspondant

Depuis plus de deux semaines, des milliers de jeunes, ouvriers, chômeurs manifestent sans relâche contre le gouvernement des Frères musulmans et s'affrontent avec les forces de sécurité, jusque devant les portes du palais présidentiel d'Ittihadia, au Caire. Ils défient l'état d'urgence et le couvre-feu dans les gouvernorats du canal de Suez et passent outre l'appel à « ne pas utiliser la violence » signé conjointement par les Frères musulmans, les salafistes et le Front du salut national (FSN) avec toutes ses composantes de gauche, libérales (El Baradei) et Amr Moussa, l'ex-ministre des Affaires étrangères de Moubarak.

L'économie du pays s'effondre. Le chômage monte en flèche. Il touche 13 % de la population et atteint 25 % des jeunes de 15 à 29 ans. Dans le Sud-Sinaï, des dizaines d'entre eux ont manifesté, le 5 février, devant le siège du gouvernorat, contre le chômage et la corruption. Ils y ont brûlé des pneus puis, rejoints par d'autres jeunes chômeurs, ont bloqué la route qui relie Charm el-Cheikh au Caire. Quarante pour cent de la population vit avec moins de deux dollars par jour, 16 millions survivent dans des bidonvilles. Combien seront-ils dans les semaines et les mois à venir ? Selon la Fédération des chambres de commerce d'Egypte, l'indice des prix alimentaires a augmenté de 1 % au cours de la semaine dernière. Le riz a subi une hausse de 14 %, les volailles de 15 %. Le kilo de fèves, nourriture de base de millions d'Egyptiens, est passé de 9 à 10 livres (1 à 1,11 euro). Le prix moyen du kilo de sucre est passé de 0,50 à 0,60 livres (6 à 7 centimes), le thé en paquet a augmenté de 5 % et les produits détergents de 6 %. De nombreux médicaments accusent une hausse de 12 %, en raison de la chute de la livre égyptienne par rapport au dollar (moins 7 % en un mois), tandis qu'une centaine d'entre eux manquent dans les pharmacies. Les réserves en devises du pays sont passées de 36 milliards de dollars à 15 milliards

aujourd'hui, ce qui correspond à trois mois d'importations. L'industrie du tourisme est au bord du gouffre. Le gouvernement mise sur un prêt du FMI de 4,8 milliards de dollars et sur une série d'autres prêts annoncés par le Qatar, l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis, l'Union européenne, conditionnés par l'accord avec le FMI. Celui-ci pose ses conditions. Le gouvernement, confronté à la révolte, avance à pas feutrés. Des baisses de subventions (pain, essence) et des augmentations de taxes (téléphonie) sont décidées. Mais le FMI demande que le plan de réformes fasse l'objet d'un consensus politique. Depuis quelques semaines, une chanson fait fureur sur les ondes et les écrans TV : « Poison dans le miel ». On l'entend partout. Son auteur, Yasser el-Manawhal, y dénonce « les chaînes d'une dette qui mettra le pays à genoux pour des dizaines d'années ». Sa popularité est proportionnelle à l'impopularité du FMI qui, pour des millions d'Egyptiens, est indissociable des réformes économiques de Moubarak, des privatisations de plus de trois cents entreprises publiques et de la corruption qui les ont accompagnées. A Suez, dans le port d'Ain Sokhna, 1 200 dockers et salariés d'une entreprise qui a perdu son contrat de sous-traitance avec le concessionnaire privé du port, Dubaï DP World, sont en grève depuis le 30 janvier. Ils exigent des contrats de travail permanents. Le concessionnaire se contente de demander à ses nouveaux sous-traitants qu'ils réembauchent des dockers qui ont travaillé pour les anciens sous-traitants. Le syndicat indépendant refuse catégoriquement. Les travailleurs temporaires exigent des contrats permanents pour tous. Ils ont organisé plusieurs grèves depuis octobre 2012 dans ce but. Mostafa Ali, responsable syndical, est clair : « Nous exigeons que le port d'Ain Sokhna revienne sous la direction de l'administration portuaire de la mer Rouge. Cela permettra de résoudre tous les problèmes de travail. Les droits des travailleurs et la dignité humaine étaient respectés quand le port était sous la gestion du gouvernement. Les revenus portuaires étaient également beaucoup plus élevés. »

Mali

# Attentats suicides et attaques djihadistes coordonnées à Gao Commence l'enlèvement dans une "sale guerre sans fin"

Jean-Pierre Raffi

"Montée fulgurante sur le Nord-Mali", « prises presque sans combats de Tombouctou, Gao, Kidal... », « les djihadistes écrasés », « les pilotes français mènent des raids chirurgicaux »... Les superlatifs vantards n'ont pas manqué aux premiers temps de cette guerre aérienne et de commandos des « forces spéciales ». Guerre sans images, de laquelle les observateurs sont strictement écartés, se contentant la plupart du temps de commenter les communiqués officiels et les briefings des attachés de presse de l'armée, agrémentés d'images autorisées. C'était le temps où Fabius annonçait que d'ici à mars, le « travail » étant terminé, l'armée française se retirerait du Mali.

Pour notre part, nous titrions : « Guerre sans fin », pour qualifier cette intervention militaire, s'inscrivant dans la lignée sanglante des interventions en Irak, en Afghanistan, en Libye... ; interventions n'ayant rien à voir avec l'intérêt des peuples, la recherche de la paix et le rétablissement de la démocratie. Mais, en revanche, ayant tout à voir avec les visées stratégiques des « grandes puissances » et les intérêts économiques des groupes industriels et financiers internationaux. « Opération américaine » en réalité, dans laquelle l'armée française « joue le rôle du petit cadet associé », pour reprendre la cinglante formule du journal algérien *L'Authentique*. Fini les coups de clairon : « Le centre de Gao est de nouveau en proie à la guerre. Surgis d'on ne sait où, des combattants islamistes

ont lancé dimanche un assaut coordonné en plusieurs points de cette ville importante du nord », rapporte *Le Figaro* (11 janvier). Durant deux jours, des groupes djihadistes armés ont occupé l'ancien bâtiment de la police, en plein centre de Gao, ville « reprise » il y a quelques jours seulement par l'armée française. Ville secouée également, en moins de quarante-huit heures, par les deux premiers attentats-suicides qu'ait jamais connus le Mali. « Les troupes françaises sont "en état de vulnérabilité" au Mali face aux actions de harcèlement des djihadistes », doit reconnaître le général français Vincent Desportes, ancien directeur de l'Ecole de guerre. Commence l'enlèvement dans une « sale guerre » dont on nous dit maintenant qu'on n'est pas près d'en voir la fin.

LU DANS FRATERNITÉ, LE JOURNAL DU PARTI DES TRAVAILLEURS D'ALGÉRIE

"Al-Qaida : un "produit" made in USA"

« C'est l'ex-secrétaire d'Etat américaine aux Affaires étrangères, Hillary Clinton, qui a fait cette déclaration devant le Congrès américain. Si le fait est connu de tous, il est néanmoins significatif que la très officielle M<sup>me</sup> Clinton se voit forcée de l'avouer. "Accablée de critiques sur la faillite sécuritaire qui avait provoqué la mort de l'ambassadeur américain à Benghazi, écrit *El Watan* (27 janvier 2013), M<sup>me</sup> Clinton n'a trouvé comme échappatoire que de lâcher : "Souvenons-nous que les gens contre qui nous nous battons aujourd'hui, nous les avons créés il y a vingt ans." Elle ajoute que "les Etats-Unis ont chargé les services secrets du Pakistan de recruter des moudjahidines qui luttaient contre le gouvernement communiste de Najibullah à Kaboul". "A l'époque, dit-elle, ce n'était pas un mauvais investissement puisqu'on en avait fini avec l'Union soviétique." Le journal conclut : "Si tout le monde doutait un peu des origines d'Al-Qaida, on sait désormais qu'elle est un enfant légitime de la CIA et donc un pur produit "made in USA." »

"L'Algérie dans l'œil du cyclone"

« Les différents gouvernements américains (républicains et démocrates) ont tenté plusieurs années durant d'imposer à l'Algérie d'accueillir sur son territoire l'Africom (commandement militaire américain



Fraternité est disponible en France au prix de 1 euro. Ecrire à : Commission Fraternité, 87, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris

pour l'Afrique). Un projet que les autorités algériennes ont toujours refusé. Aujourd'hui, la guerre au Mali est utilisée par la France et les Etats-Unis comme un moyen de pression sur l'Algérie pour qu'elle prenne part à l'intervention militaire française au Mali, mais l'Etat algérien estime que la crise est une affaire interne et que l'intervention ne fera que compliquer les choses. L'attaque contre le site gazier d'In Amenas visait à fournir le prétexte pour une intervention étrangère contre notre pays en prétendant aider l'Algérie à libérer les otages. C'est par cette voie que les Etats-Unis voulaient peut-être implanter une base militaire dans notre Sahara qui regorge de richesses naturelles, dont les satellites américains révèlent la présence abondante. »

## Europe

## Conférence ouvrière européenne

15, 16, 17 mars 2013, Tarragone

## GRÈCE

## Conducteurs, marins, paysans, hospitaliers en grève contre les mémorandums de la troïka

## Le fossé se creuse...

Jean-Pierre Raffi

L'Union européenne est en crise, et chaque sommet creuse un peu plus le fossé la séparant des peuples qui, tous, rejettent sa politique d'austérité et de régression sociale. Rejet qu'affirmaient, on ne peut plus clairement, ces banderoles brandies dans les manifestations en Grèce, en Espagne, au Portugal... :

« *Dehors la troïka !* »

Au dernier de sommet, qui s'est tenu à Bruxelles les 7 et 8 février derniers, ont été étalées au grand jour toutes les contradictions qui taraudent tous les gouvernements de l'Union européenne, que seul unit leur objectif commun de réduction massive des dépenses publiques et sociales et de baisse du coût du travail.

« *Le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, avait préalablement passé plusieurs mois à négocier avec les différents gouvernements, et convoqué deux sommets interminables pour aboutir à ce résultat* », souligne une dépêche de l'AFP.

Le « *compromis* » qui en a résulté ne fera qu'aggraver cette politique réactionnaire.

Le *Financial Times*, qui fait sa « *une* » sur le sujet, note avec satisfaction que « *l'UE a accepté pour la première fois une coupe dans son budget sur le long terme* ». Malgré les dénégations du ministre français des Affaires européennes, Bernard Cazeneuve, la baisse de 12 % du budget de la politique agricole commune (PAC), par exemple, se traduira inévitablement par de nouvelles mises en faillite de petites et moyennes exploitations agricoles que la PAC avait contraint à s'endetter. Travailleurs, chômeurs, paysans, retraités, jeunes... ce sont toutes les couches de la population laborieuse pour qui la rupture avec l'Union européenne est une question vitale.

C'est la raison qui a amené des militants ouvriers de divers pays de l'Union européenne à répondre positivement à la proposition faite par des militants ouvriers de l'Etat espagnol « *d'organiser ensemble une véritable et large conférence ouvrière européenne, où des délégations représentatives de différents courants du mouvement ouvrier débattraient librement dans un objectif unique : contribuer, de façon coordonnée, dans chacun de nos pays, à lever les obstacles qui se dressent contre la réalisation de l'unité.*

*Pour abroger les plans assassins de l'Union européenne et ses traités ! Contre la dictature de la troïka !* »

La grève de huit jours des travailleurs du métro de l'Attique, reconduite quotidiennement dans les assemblées générales avec le syndicat, a été brisée le 25 janvier 2013 par l'ordre de réquisition du gouvernement (droite-Pasok-Gauche démocratique).

## Avec nos correspondants en Grèce

Voilà exactement trois ans que s'appliquent les sinistres mémorandums imposés par la troïka (FMI-Commission européenne-BCE), mis en œuvre par les gouvernements successifs, plongeant des millions de Grecs dans la misère. A dix-huit reprises, des centaines de milliers de travailleurs ont massivement répondu aux appels à la grève de leurs confédérations syndicales GSEE et ADEDY, pendant vingt-quatre heures, voire quarante-huit heures. Dans cette situation, 1 300 travailleurs du métro ont décidé la grève reconductible avec leur syndicat contre l'une des conséquences des mémorandums : la destruction de leur convention collective.

La grève n'a pu être brisée, après huit jours, que parce que l'ordre de réquisition prononcé par le gouvernement n'a été remis en cause par la direction de GSEE qu'après huit jours de silence, et uniquement en parole. Or les travailleurs grecs étaient prêts à riposter à cette provocation. Quand la police anti-émeutes a pris d'assaut le dépôt de Sépolia, les travailleurs de tous les transports d'Athènes ont cessé le travail. A l'assemblée générale des conducteurs de bus du 29 janvier, devant plus de 2 000 travailleurs, c'est d'extrême justesse que la motion proposée en commun par les dirigeants (liés au Parti « socialiste » Pasok et à Nouvelle Démocratie) l'a emporté, opposant une grève de vingt-quatre heures à la grève reconductible, après une lutte acharnée.

Les grèves se multiplient : le 31 janvier, manifestation massive des travailleurs de la santé et des hôpitaux ; grève pendant six jours des marins avec leur syndicat PNO (contre laquelle le gouvernement appliqua également l'ordre de réquisition), mobilisation de paysans... Au centre de toutes ces grèves : le refus de la réquisition et la défense des conventions collectives.



Manifestation à Athènes des médecins hospitaliers lors de la grève de 24 heures le 31 janvier.

A la manifestation du 31 janvier, le dirigeant du syndicat des médecins hospitaliers a dit à juste titre que ce gouvernement, qui détruit la convention collective et les hôpitaux, doit être mis hors d'état de nuire... sans toutefois dire comment faire.

Pendant ce temps, la troïka n'offre aucun répit au gouvernement Samaras qui, comme Papan-dréou et Papadémos avant lui, acceptent ses diktats. Le 31 janvier a été publiée la liste des petites universités de province qui vont fermer, obligeant le transfert de 20 000 étudiants dans d'autres universités...

Poussés par ces pressions d'en bas, les dirigeants GSEE et ADEDY ont annoncé un nouvel appel à une grève de vingt-quatre heures, le 20 février, pour la défense des conventions collectives « *contre les mesures d'austérité* » et contre les « *mesures antidémocratiques* » prises par le gouvernement contre les grèves.

A ce sujet, le député de Syriza Panagiotis Lafazanis déclarait que le gouvernement était en train de glisser vers « *une forme de junte (1) parlementaire du capital contre les travailleurs* ». De

son côté, le porte-parole de Syriza, Alexis Tsipras, déclare que « *le mémorandum sera annulé au Parlement, et seul Syriza, avec le mandat du peuple grec, peut le faire* ». Certes, c'est bien le mandat de tout le peuple grec... Mais face à un gouvernement qui écrase chaque jour les libertés démocratiques et impose de force les plans de la troïka, est-ce que de nouvelles journées d'action, une fois par mois, dans l'attente des prochaines élections (prévues dans deux ans !) permettront de chasser les mémorandums assassins ?

Cette question a été posée par la grève du métro. Un gréviste du dépôt de Sépolia rencontré le 24 janvier, prenant connaissance de l'appel à la conférence ouvrière européenne de Tarragone, réagissait au mot d'ordre de la conférence : « *Non à la dictature de la troïka* », en déclarant : « *C'est bien ça le problème de tous les travailleurs de Grèce et d'Europe !* »

(1) En Grèce, la « *junte* » est le nom du régime militaire mis en place par un coup d'Etat soutenu par la CIA et connu également sous le nom de « *dictature des colonels* » (1967-1973).

## ALLEMAGNE

## Lettre aux camarades espagnols qui ont pris l'initiative de la conférence européenne ouvrière à Tarragone (extraits)

Lors de la conférence ouvrière qui s'est tenue à Berlin le 26 janvier dernier (lire notre précédent numéro), les participants ont été informés que le secrétaire général du DGB (Confédération allemande des syndicats — NDLR), Michael Sommer, était invité à prendre la parole au jubilé des quarante ans de la Confédération européenne des syndicats (CES), le 28 janvier à Madrid. Ils ont décidé d'écrire aux travailleurs et militants espagnols qui préparent comme eux la conférence ouvrière européenne de Tarragone, pour les tenir informés de leur décision d'envoyer une délégation de vingt-sept militants allemands et leur exposer les problèmes communs auxquels, selon eux, ils ont à faire face.

« **C**e n'est pas la première fois que Sommer est invité dans votre pays pour expliquer comment fonctionne en Allemagne la collaboration sociale entre syndicats et patrons, comment les crises sont traitées conjointement en accord avec le gouvernement. Dans le cadre de la journée d'action de la CES, lors de la grève générale des travailleurs espagnols le 14 octobre dernier, Sommer avait appelé à des actions de solidarité en Allemagne. Mais sa « *solidarité* » a consisté à enterrer la grève générale et les revendications centrales d'abandon des coupes budgétaires et des réformes du marché du travail sous des appels à un « *partenariat social européen* » et à un « *pacte social européen* ». Va-t-il maintenant communiquer à vos responsables syndicaux les positions que défend le secrétaire général de l'IG Metall, Berthold Huber ?

Par la voie des médias, ce dernier a reproché aux travailleurs espagnols leur long combat, des années durant, pour des salaires plus élevés, raison pour laquelle, selon lui, ils ont perdu l'avantage dans la concurrence que leur donnaient les bas coûts de production. Il a expliqué que la grève générale était du « *volontarisme stupide* » et que les travailleurs devraient accepter « *la flexibilité du marché du travail* » et « *plus de souplesse dans la protection contre les licenciements* », de manière à améliorer la compétitivité. Tout cela, selon le « *modèle allemand* ».

(...) Les travailleurs allemands ont fait avec ce « *modèle* » les pires expériences. Les responsables syndicaux ont accompagné, en protestant et en réclamant un aménagement social, la politique « *de l'Agenda* » de Schröder, avec ses diktats d'austérité, ses réformes structurelles des systèmes de protection sociale et du marché du travail, tout cela au nom d'une concurrence inévitable. Dans ce partenariat social avec le patronat et cette ges-

tion conjointe avec patronat et gouvernement, ils ont été réduits à aménager de manière « *sociallement supportable* » l'austérité budgétaire, la destruction des grandes conventions collectives nationales, la dérégulation sans fin des rapports de travail et la destruction des emplois.

Et les travailleurs allemands ont payé cette politique de coupes profondes dans leurs conquêtes historiques, leurs droits collectifs et leurs garanties.

Chez notre voisin commun, la France, le président « *socialiste* », François Hollande, voudrait imposer, sous la pression de la troïka, la politique de l'Agenda de Schröder.

Il veut lier les syndicats par un « *compromis historique* » d'alliance avec le gouvernement et le patronat, pour flexibiliser le marché du travail, faciliter les licenciements et le travail temporaire. Mais les deux grandes centrales syndicales, FO et CGT, ont refusé de donner leurs signatures à cette alliance.

Les travailleurs et les syndicats qui combattent leur donneront raison. Et nous comme eux, nous pourrions nous appuyer sur ce refus dans nos combats pour la défense de l'indépendance de nos syndicats.

Notre conférence témoigne de l'amorce d'un mouvement des travailleurs, de leurs tentatives de se saisir de leurs syndicats comme instrument d'organisation du combat contre le diktat qui se fait plus brutal d'année en année (...).

Soulignons que le combat contre la politique de l'Agenda ne peut être mené qu'en parallèle avec le combat pour la suppression des traités européens et contre la troïka qui dicte aujourd'hui une aggravation de cette politique.

Au centre de ce combat, il y a la défense de l'indépendance de nos organisations, de nos syndicats. »

U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

AFGHANISTAN

Des "centaines d'enfants" tués sous les bombes américaines

L'ONU dénonce la mort de « centaines d'enfants » afghans dans des attaques et des bombardements essentiellement commis par l'armée américaine au cours des dernières années. Quelque 1 756 enfants afghans ont été tués ou blessés à la suite du conflit en 2011, soit 4,8 par jour, contre 1 396 en 2010, d'après l'Unicef, l'agence onusienne pour l'enfance. Quelque 13 000 civils sont morts à la suite du conflit entre 2007 et l'été 2012 en Afghanistan, selon l'Otan.

ÉTATS-UNIS/IRAN

Les Etats-Unis durcissent leurs sanctions contre l'Iran

Les Etats-Unis ont encore aggravé leurs sanctions contre l'Iran visant à restreindre son accès aux revenus pétroliers. Ces nouvelles mesures prétendent en effet empêcher les autorités iraniennes « d'utiliser les revenus pétroliers détenus dans des institutions financières à l'étranger » et de « rapatrier » ces fonds en Iran, a précisé le département du Trésor, confirmant ainsi une information du gouvernement iranien qui dénonce ces mesures. Les Etats-Unis confirment ainsi leur stratégie dite à « double voie », consistant à imposer des sanctions économiques de plus en plus dures contre l'Iran, tout en continuant de brandir « l'option militaire ».

ESPAGNE

Des milliers d'étudiants manifestent à Madrid contre les coupes dans l'éducation

Des milliers d'étudiants ont manifesté, mercredi 6 février à Madrid, contre les coupes dans l'éducation menées par le gouvernement. « Dans mon université, nous avons passé les mois d'hiver sans chauffage et avec beaucoup trop d'élèves dans chaque classe, ce qui porte atteinte à la qualité de l'enseignement », raconte un étudiant instituteur. Les régions, qui gèrent le budget de l'éducation, ont ainsi été autorisées à augmenter les frais d'inscription à l'université de 50 % et à accroître de 20 % le nombre d'étudiants par classe. Selon les syndicats, le gouvernement a économisé l'an dernier cinq milliards d'euros dans l'éducation, pour répondre aux injonctions de l'Union européenne, alors que, selon l'Unesco, le système éducatif espagnol enregistre un taux d'échec de 30 % et des résultats inférieurs à la moyenne des pays développés. Aux cris de : « Vos enveloppes, nos coupes budgétaires », les étudiants ont parcouru le centre de Madrid, protestant contre ces coupes et contre le scandale de corruption qui ébranle le gouvernement.



Photo DR

Russie : campagne contre la réforme de l'enseignement

Les écoles, universités, hôpitaux, jardins d'enfants et autres institutions sociales de Russie entrent dans la nouvelle année 2013 sous de mauvais présages. Alors que l'année 2012 finissait, la Douma d'Etat a adopté une nouvelle loi sur l'enseignement. Malgré un long débat et de nombreuses protestations, la plupart des amendements proposés par les syndicats d'enseignants et les associations de parents ont été rejetés. Les conséquences de cette loi se sont manifestées encore plus rapidement que prévu. Le 30 décembre 2012, le gouvernement a approuvé la "feuille de route", plan pour la politique éducative pour les six années à venir. Elle impose aux travailleurs de l'enseignement une intensification du travail et la réduction des effectifs. D'ici à 2018, il est prévu de réduire le nombre d'enseignants de 7,6 %, et celui de professeurs d'université de 44 % ! En conséquence de quoi, la charge de travail des rescapés augmentera de 19,3 % dans le secondaire, et de 28 % dans les universités. Un autre "cadeau de Noël" du gouvernement a consisté à instaurer de nouvelles règles pour les services médicaux payants, dont la sphère a été largement étendue. Dans certaines villes, même les services des urgences deviendront partiellement payants ou bien totalement privatisés. Cette politique, appelée "optimisation" ou



de "fusions et d'absorption" des services publics et sociaux, conduit à la destruction des meilleures écoles et des polycliniques spécialisées. Parmi les universités qui se retrouvent sous les coups de hache du "monitoring de performance", on ne trouve évidemment pas les écoles de commerce privées, mais des institutions tout à fait performantes, "non rentables pour le marché", par exemple la quasi-totalité des instituts universitaires pédagogiques de Russie. La seule conséquence positive des ravages de ces "réformes" entreprises par le gouvernement, c'est qu'ils ont provoqué une agitation parmi les employés du secteur public, les encourageant à s'organiser par eux-mêmes. En collaboration avec le syndicat indépendant déjà existant, « L'enseignant », et en contact étroit avec lui, a été fondé, en décembre 2012, le syndicat des travailleurs de la santé « Action » et, en février-mars 2013, est programmée la conférence constitutive du syndicat de l'enseignement supérieur « Solidarité universitaire ». A ces nouveaux syndicats revient non seulement la tâche de défendre les droits sociaux des médecins et des enseignants, mais aussi de s'opposer à la politique sociale du gouvernement dans son ensemble. Cela signifie que, tôt ou tard, ils seront confrontés à des responsabilités politiques. »

Mikhaïl VOLCHKOV ■

Bienvenue en Russie, gros richard !

« Pour divertir le citoyen à l'occasion du Nouvel An, on a donné un passeport russe à ce bourgeois venu de France (Gérard Depardieu). Cela ajoute-t-il du prestige à la citoyenneté de la Fédération de Russie ? Non... mais cela inspire des réflexions ironiques. Parmi les ouvriers, on dit : "On a donné un passeport à ce Depardieu, accompagné de deux cartes de crédit et d'une maison. La Russie est devenue la station de Courchevel pour les riches, comme Cuba l'était à l'époque de la dictature de Batista. Ils auront à boire, à manger, des filles, et plus généralement, le droit de profiter sans limite. Et pendant ce temps, notre vie, à nous, empire de jour en jour..." Et en effet, tout le cadre juridique est taillé sur mesure ! La loi sur l'enseignement est la cerise sur le gâteau de la pensée libérale. L'année 2012 se termine. Le magazine "Russkii reporter" l'a baptisée : "Une année agitée de contre-révolution calme." (...) Oui, le libéralisme s'est installé bien au chaud au Kremlin. L'économie est chancelante, le pays stagne, les riches sont toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. Des économistes appellent à changer le cours économique, mais non... Medvedev, à nouveau, appelle à se dépêcher de tout privatiser. (...) »

Anton POUSTOVOÏ ■

BURUNDI

Le marché central de Bujumbura ravagé par un incendie

(communiqué du Parti des travailleurs et de la démocratie PTD-Twungururuni) « Le 27 janvier, le marché central de Bujumbura a été réduit en cendres. Des opérations de sauvetage ont été tentées par la police chargée de la protection civile, mais sans succès, faute d'équipements adéquats et de possibilités d'accès au lieu du sinistre, tout l'espace des pistes intérieures ayant été loué comme stands. Des messages de sympathie à l'adresse des commerçants œuvrant dans ce marché ont afflué de la part des institutions, de partis politiques et d'organisations de la société civile. Mais une question se pose. Pourquoi les incendies font autant de ravages dans ce type d'infrastructures ? On sait qu'il y a déjà eu (de tels drames) à Gitega, Ngozi, Kayanza, Bururi, Kamenge, Jabe... On ne peut que noter que tous ces incendies sont survenus depuis que les marchés ont été privatisés et où les consignes de sécurité et de salubrité ne sont pas observées. Le Parti des travailleurs et de la démocratie PTD-Twungururuni estime que les mesures suivantes doivent être prises par le gouvernement et de manière urgente : — Réhabilitation et aménagement des conditions de sécurité pour les marchés et toutes les infrastructures publiques ! — Renationalisation des marchés ! — Indemnisation des commerçants sinistrés à la suite de l'incendie ! — Octroi des crédits au petit commerce et à la petite production au taux zéro ! »

CHILI

Grève des travailleurs de la banque BICE



Photo DR

Les travailleurs de la banque Bice Hipotecaria y Bice Vida (BICE) sont en grève depuis une semaine avec leur syndicat CSBA (confédération des syndicats des banques et assimilés). Ils revendiquent une augmentation de leurs salaires et de meilleures conditions de travail. Dans un communiqué syndical appelant à soutenir la grève, ils rappellent que le groupe Matte qui contrôle cette banque est « l'un des plus puissants groupes financiers du Chili », qu'il bénéficie de mille privilèges économiques et fiscaux, et de puissantes protections politico-ecclésiastiques. « Un groupe dont l'histoire sombre et tragique, précisent-ils, a été particulièrement dure pour les travailleurs chiliens. » Ils rappellent que « le patriarche du groupe a un jour déclaré que le Chili leur appartient et, par conséquent qu'il considérerait les revendications des salariées (en majorité des femmes) comme des insultes à son lignage aristocratique ». « Seuls nous, les travailleurs, avons la force pour changer le cours des choses. Unissons-nous pour utiliser cette force pour en finir avec tant d'inégalités au Chili. »

MARTINIQUE

La "justice" relaxe un colon accusé d'apologie de crime contre l'humanité

La Cour de cassation a relaxé Alain Huygues-Despointes, un industriel martiniquais condamné en appel en juin 2011 pour « apologie de crime contre l'humanité ». La Cour de cassation a cassé et annulé sans renvoi la condamnation prononcée il y a un an par la cour d'appel de Fort-de-France. L'industriel martiniquais était poursuivi pour « incitation à la haine raciale et apologie de crime contre l'humanité » pour des propos tenus dans un documentaire de Canal + intitulé : « Les derniers maîtres de la Martinique ». Le documentaire avait été diffusé aux Antilles le 6 février 2009, au début de la grève générale de février-mars 2009 en Guadeloupe et en Martinique. Il y défendait notamment les « aspects positifs de l'esclavage » et une opposition de la communauté béké (descendant des premiers colons) au métissage pour « préserver la race ». Selon ses avocats, « M. Huygues-Despointes se félicite » de la « décision » de la Cour de cassation « qui lui rend son honneur ».